

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Le trente et un mars deux mil quinze, à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 26 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – Mme LAUVERNIER Dominique – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. BACHELET Sylvain– M. PERRUSSON Jean Pierre – Mme SEGUIN Béatrice, Mme BONNAMOUR Sophie

Excusés: M. MAINTENON Pierre ayant donné son pouvoir à Mme PACAUD Joëlle, M. BASTIEN Michaël ayant donné son pouvoir à M. CARTIER Christophe, M. GAVIGNET Emmanuel ayant donné son pouvoir à M. DUPARAY Alexandre

Secrétaire de séance : Mme PACAUD Joëlle

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **VALIDATION MARCHÉ LOT 10 « PLOMBERIE » et 11 « CHAUFFAGE GAZ- VMC » OPERATION CŒUR DE VILLAGE**

M. le Maire rappelle au Conseil que suite à la résiliation du marché lot 10 "Plomberie " et lot 11 "chauffage gaz-VMC" attribués à l'Entreprise SARL APC de ROMENAY, un marché à procédure adaptée a été lancé pour ces 2 lots auprès de 4 entreprises, 3 ont répondu.

Vu le procès verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2015

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 27 mars 2015

Lot 10 PLOMBERIE/SANITAIRE

HT	Estimation	MONTILLOT	VERDOT	2GY
Bibliothèque	7 000 €	5 783 €	6 526 €	7 025.35 €
Appartement haut	5 500 €	5 414 €	5 267 €	5 612.35 €
Appartement bas	4 500 €	4 357 €	4 749 €	5 356.10 €
Total	17 000 €	15.554€	16 542 €	17 993.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Lot n° 10 "plomberie" à l'entreprise SARL MONTILLOT Christophe de GERMAGNY pour un montant global de 18 123.40 € TTC.

Lot 11 CHAUFFAGE/ VENTILATION

HT	Estimation	MONTILLOT	VERDOT	2GY
Bibliothèque	12 000 €	13 637 €	20 495 €	14 648.5€
Appartement haut	7 200 €	9 137 €	9 545.10 €	11 359.46 €
Appartement bas	6 800 €	8 499 €	7 880.46 €	10 622.9 €
Total	26 000 €	31 273 €	37 920.56 €	36 637.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Lot n° 11 "chauffage gaz - VMC" à l'Entreprise SARL MONTILLOT Christophe de GERMAGNY pour un montant global de 36 613.90 € TTC

Autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces de ce dossier.

Cette nouvelle consultation entraîne pour ces deux lots un surcoût de 11 552.70 € TTC.

• CONSULTATION VOIRIE

M. le Maire rappelle que trois entreprises ont été consultées pour mise en concurrence concernant le curage de fossés ainsi que pour la pose de grilles sur le réseau d'assainissement.

- Propositions HT pour 3 kms de fossés (création ou curage/évacuation de la terre ou remise en place)

Cordier : 2.40€ le ml - De Gata : 2.60 € le ml - Matejcek : 3.10 € le ml

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Cordier moins disante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit l'Entreprise CORDIER de St Vincent en Bresse.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif général.

Propositions HT pour pose de 3 grilles

	Rue Abergement grille	Rue Gde Prairie grille+ traversée rue	Parking hangar communal grille+ revêtement
Cordier	470 €	905 €	1 580€ (compris bicouche)
De Gata	520 €	1 000 €	1 640 € (compris bicouche)
Matejcek	1 432 €	1 801.25 €	1 283.50 € (sans bicouche)

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Cordier moins disante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit l'Entreprise CORDIER de ST Vincent en Bresse.

Cette dépense sera inscrite au Budget du Service Assainissement
Il sera demandé à l'Entreprise Cordier une proposition répondant aux problématiques spécifiques constatées Rue de la Rièpe au regard de la propriété Monterymard et en face de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 30.